

# SYNTHÈSE & PERSPECTIVES POUR RÉGLEMENTER LE MÉTIER DE PSYCHOLOGUE

**Diffusion du compte-rendu de la table ronde**  
des **1ères Assises de la psychologie** du 22 octobre 2016 avec une *proposition de la date*  
de la prochaine rencontre décisionnelle

**Rencontre décisionnelle PSY-NC**  
Toutes et tous sont invité(e)s  
Vendredi 2 décembre 2016, de 18h à 20h  
à la Maison des Étudiants -UNC

**Seule fenêtre gouvernementale**  
(code de santé publique  
calédonien & plan *Do Kamo*) après  
plus de 8 années de demande du  
CPNC.  
Début du travail avec la DASS fin  
2015 avec le collectif inter-psy  
(CPNC, CHS, CHT, ACAP,...)  
Arrêt du travail d'élaboration à la  
demande de Mme Eurisouké en  
octobre 2016 au regard d'une  
absence de consensus des  
psychologues.

3 chemins

Il n'y a pas eu l'expression claire  
d'une volonté du gouvernement  
actuel pour réglementer le métier  
de psychologue dans un autre  
secteur que celui de la santé

## Secteur en charge de la SANTÉ

Réglementation du métier de  
psychologue dans les  
professionnels de santé avec  
une **Loi de pays** et un **code de  
déontologie inscrit dans la  
réglementation**.

### IMPORTANT :

- le psychologue n'est **pas une  
profession paramédicale**
- il n'est **pas assujéti à l'autorité  
médicale**
- **pas d'impact sur la  
délibération** des psychologues de  
la fonction publique territoriale **et  
sur le code du travail** des  
psychologues salariés du privé
- le **code de déontologie inscrit  
dans la réglementation** ne  
remplace pas le **code de  
déontologie professionnelle** (1996  
& 2012) mais prend l'essentiel  
juridique pour intégrer une loi.

Refus de réglementer  
le métier de  
psychologue en  
Nouvelle-Calédonie

ARRÊT

## Secteur en charge du social ou autres...

**Réglementer par  
adoption des textes  
métropolitains**  
*ou*  
**Réglementer les seuls  
psychologues en  
exercice libéral**

Pas de réponse claire et  
précise sur la faisabilité

Pas d'information  
suffisante

PAS DE GARANTI  
À CE JOUR

SI REFUS des psychologues  
ARRÊT

SI ACCORD des psychologues  
**Courrier collectif** pour reprendre  
les travaux avec la DASS